

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 07362
Numéro SIREN : 307 301 135
Nom ou dénomination : ASCENDEO FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 04/03/2020 sous le numéro de dépôt 4807

Greffe du tribunal de commerce de Bobigny



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 04/03/2020

Numéro de dépôt : 2020/4807

Déposant :

Nom/dénomination : ASCENDEO FRANCE

Forme juridique :

N° SIREN : 307 301 135

N° gestion : 2010 B 07362



Index

4807

Le bilan actif.....	3
Le bilan passif.....	4
Le compte de résultat (premiere partie).....	5
Le compte de résultat (seconde partie).....	6

 **GREFFE**
- 4 MARS 2020
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOBIGNY (Seine-St-Denis)



4807

Présentation des comptes annuels

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

ASCENDEO FRANCE

53 RUE DE VERDUN

93120 La Courneuve

0478665858

fgrand@extenso-telecom.com

GRAND

© Sage

0478665851

fgrand@extenso-telecom.com



Handwritten signature

Sommaire

Le bilan actif

Le bilan passif

Le compte de résultat (premiere partie)

Le compte de résultat (seconde partie)



[Handwritten signature]

Bilan Actif

ASCENDEO FRANCE

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 18/03/19
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	1 932 560	1 413 440	519 120	542 878
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	38 025		38 025	37 450
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	1 970 585	1 413 440	557 145	580 328
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	414 112	280 914	133 198	176 515
Installations techniques, matériel et outillage industriel	227 672	196 958	30 714	42 221
Autres immobilisations corporelles	811 588	690 822	120 766	182 036
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	1 453 372	1 168 695	284 677	400 773
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	18 105 175		18 105 175	18 105 175
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 596 106		3 596 106	3 243 618
TOTAL immobilisations financières :	21 701 281		21 701 281	21 348 793
ACTIF IMMOBILISÉ	26 125 238	2 582 134	22 543 103	22 329 894
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises	10 076 274	2 450 644	7 625 630	7 568 246
TOTAL stocks et en-cours :	10 076 274	2 450 644	7 625 630	7 568 246
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	2 401 936		2 401 936	
Créances clients et comptes rattachés	10 731 787	772 577	9 959 210	13 112 214
Autres créances	1 639 863	196 966	1 442 897	832 438
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	14 773 586	969 543	13 804 043	13 944 651
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	750 305		750 305	1 933 101
Charges constatées d'avance	211 839		211 839	36 170
TOTAL disponibilités et divers :	962 144		962 144	1 969 271
ACTIF CIRCULANT	25 812 004	3 420 187	22 391 817	23 482 168
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif	51 561		51 561	110 458
TOTAL GÉNÉRAL	50 988 802	6 002 321	44 986 481	45 922 521

© Sage

Page 3



Handwritten signature

Bilan Passif

ASCENDEO FRANCE

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 18/03/19
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé	37 800	37 800
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	17 505	17 505
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	11 237 853	6 779 444
Résultat de l'exercice	(805 583)	4 458 409
TOTAL situation nette :	10 487 575	11 293 158
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	10 487 575	11 293 158
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	565 820	567 772
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	565 820	567 772
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 969 176	8 892 519
Emprunts et dettes financières divers	16 187 140	17 702 170
TOTAL dettes financières :	22 156 316	26 594 689
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 971 488	4 525 163
Dettes fiscales et sociales	1 353 628	1 294 163
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 422 787	1 629 550
TOTAL dettes diverses :	11 747 903	7 448 875
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	33 904 218	34 043 564
Ecart de conversion passif	28 868	18 089
TOTAL GÉNÉRAL	44 986 481	45 922 583



Handwritten signature

Compte de Résultat (Première Partie)

ASCENDEO FRANCE

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 18/03/19
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
Ventes de marchandises	32 621 900	1 957 910	34 579 810	47 510 990
Production vendue de biens				
Production vendue de services	70 534	22 791	93 325	120 639
Chiffres d'affaires nets	32 692 434	1 980 701	34 673 135	47 631 629
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			2 736 773	1 588 271
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			13 005	878
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION			37 425 913	49 220 778
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			23 018 147	30 198 435
Variation de stock de marchandises			1 497 400	1 935 697
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			7 128 849	8 544 521
TOTAL charges externes :			31 644 396	40 678 652
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			277 543	392 436
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			2 631 543	3 172 693
Charges sociales			1 170 897	1 322 311
TOTAL charges de personnel :			3 802 441	4 495 004
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			315 909	315 517
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			1 488 283	1 971 649
Dotations aux provisions pour risques et charges			69 166	497 910
TOTAL dotations d'exploitation :			1 873 358	2 785 076
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			161 735	174 680
CHARGES D'EXPLOITATION			37 769 473	48 525 849
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(336 560)	694 829



Handwritten signature

Compte de Résultat (Seconde Partie)

ASCENDEO FRANCE

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 18/03/19
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(336 560)	694 929
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	266	4 504 316
Reprises sur provisions et transferts de charges	58 897	
Différences positives de change	375 744	823 291
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	434 908	5 327 607
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		67 871
Intérêts et charges assimilées	309 101	443 128
Différences négatives de change	591 624	1 070 748
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	900 725	1 581 747
RÉSULTAT FINANCIER	(465 817)	3 745 860
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(802 377)	4 440 789
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	53 777	47 244
Produits exceptionnels sur opérations en capital	8 911	2 487
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	62 688	49 732
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	41 180	8 415
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	24 713	30 000
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	65 893	38 415
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(3 205)	11 316
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		(6 304)
TOTAL DES PRODUITS	37 920 509	54 698 116
TOTAL DES CHARGES	38 726 092	50 139 707
BÉNÉFICE OU PERTE	(805 583)	4 458 409



Handwritten signature



ascendeo

SOCIETE ASCENDEO FRANCE

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2018



Handwritten signature in blue ink.

SOMMAIRE

- I **PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES
DE L'EXERCICE**

- II **PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION**

- III **NOTES SUR LE BILAN**

- IV **NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

- V **AUTRES INFORMATIONS**



[Handwritten signature]

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

I.1. Présentation de la société

La société ASCENDEO FRANCE est un distributeur – grossiste d'accessoires de téléphonie. Spécialisée dans la commercialisation et la distribution de produits et d'offres de services, en France et à l'international, elle développe des partenariats avec les acteurs majeurs du secteur des télécoms.

I.2. Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

II.1. Principes comptables

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2017-07 du 4 novembre 2017 modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif à la réécriture du plan comptable général.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices ;

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

II.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles enregistrées en concessions, brevets et droits assimilés correspondent essentiellement à des développements informatiques. Les amortissements, calculés selon le mode linéaire, sont établis en fonction de la durée de vie estimée du développement.

II.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition).

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés sur la durée estimée d'utilisation des biens, selon le mode linéaire correspondant à l'amortissement économique des biens. Les principales durées estimées d'utilisation des biens peuvent être résumées comme suit :

- | | |
|--------------------------------------|-------------|
| - Agencement et installations | 5 à 10 ans, |
| - Matériel industriel | 2 à 5 ans, |
| - Matériel de transport | 3 à 5 ans, |
| - Matériel de bureau et informatique | 3 à 5 ans. |

II.4. Immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Conformément à la politique du groupe les fonds de garanties et de réserves lié au contrat d'affacturage sont enregistrés en dépôts et cautionnements.

II.5. Stocks

Les stocks correspondent exclusivement à des marchandises et sont évalués à leur cout d'achat, frais d'approche inclus, selon la méthode du coût moyen pondéré. Aucune charge financière n'est incorporée à la valeur du stock.

Une provision pour dépréciation est pratiquée quand la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

II.6. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée quand la valeur d'inventaire, appréciée en fonction de la situation juridique et financière de chaque débiteur défaillant est inférieure à la valeur nominale.

II.7. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Si la valeur de marché à la date de la clôture est inférieure au cours d'achat, une provision pour dépréciation est constituée afin de ramener la valeur de bilan à la valeur de réalisation.

II.8. Provisions pour risques et charges

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

II.9. Indemnités de départ à la retraite

Le calcul de la provision pour indemnité de départ à la retraite est établi selon la « méthode unités de crédit projetées option prospective ». Cette provision est calculée par un actuaire, l'évaluation prend en compte :

- Les droits acquis par chaque salarié à la clôture de l'exercice considéré
- Le Départ volontaire du salarié

- Le taux de rotation par tranche d'âge, moyen de 24.91
- Un taux d'inflation de 2% et un taux d'actualisation : 1,58%

II.10. Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date d'opération. Les dettes et les créances en devises au bilan figurent pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et des créances au cours de dernier jour de l'exercice est portée en écart de conversion. Les pertes latentes non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

II.11. CICE

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), comptabilisé à la date de clôture, vient en diminution des charges d'exploitation. Son montant au 31 décembre 2018 est de € 82 500.

III. NOTES SUR LE BILAN

III.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de logiciels pour une valeur brute de K€ 1 810 au 31 décembre 2018 contre K€ 1 650 au 31 décembre 2017.

En € IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Valeur brute 31.12.17	Acquisitions, apports, création	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute 31.12.18
Frais d'établissement et de développement	0				0
Concession, brevets et droits similaires	1 773 684	158 876			1 932 560
Autres Immobilisations incorporelles	35 000				35 000
Immobilisations incorporelles en cours	2 450	3 025	2 450		3 025
Total	1 811 133	161 901	2 450	0	1 970 585

En € AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement	0			0
Concession, brevets et droits similaires	1 230 805	182 635		1 413 439
Total	1 230 805	182 635	0	1 413 439

III.2. Immobilisations corporelles

Les acquisitions de l'exercice se sont élevées à K€ 20 (contre K€ 98 en 2017) en majorité liées à des achats informatiques pour K€ 10.

La dotation aux amortissements a été de K€ 133 (contre K€ 155 en 2017).

SOCIETE ASCENDEO FRANCE
Annexe aux comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2018

En €	Valeur brute 31.12.17	Acquisitions, apports, création	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute 31.12.18
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Constructions	408 438	5 675			414 112
Installations techniques et outillage industriel	224 809	2 863			227 672
Installations générales, agencements divers	312 597	1 960			314 557
Matériel de bureau, informatique et mobilier	487 354	10 429	21 052		476 731
Matériel de transport	20 300				20 300
Immobilisations corporelles en cours	0				0
Total	1 453 498	20 926	21 052	0	1 453 372

En €	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Constructions	231 922	48 992		280 914
Installations techniques et outillage industriel	182 588	14 370		196 958
Installations générales, agencements divers	222 268	26 557		248 825
Matériel de bureau, informatique et mobilier	395 646	43 356	17 305	421 697
Matériel de transport	20 300			20 300
Total	1 052 724	133 275	17 305	1 168 694

III.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de titres de participation pour une valeur brute au 31 décembre 2018 de K€ 18 105 comme au 31 décembre 2017 ainsi que de dépôts et cautionnements pour une valeur brute de K€ 100 au 31 décembre 2018 comme au 31 décembre 2017.

Les autres immobilisations financières étant constituées du fonds de garantie Natixis.

En € IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Valeur brute 31.12.17	Acquisitions, apports, création	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute 31.12.18
Participations	18 105 175			18 105 175
Autres titres immobilisés				-
Prêts et autres immobilisations financières	3 243 618	352 488		3 596 106
Total	21 348 793	352 488	-	21 701 281

III.4. Stocks

Le stock brut s'élève à K€ 10 076 au 31 décembre 2018 contre K€ 11 574 au 31 décembre 2017. La provision pour dépréciation des stocks s'élève à K€ 4 005 au 31 décembre en 2018 contre K€ 3 338 au 31 décembre 2017.

III.5. Créances clients et comptes rattachés et autres créances

La provision pour dépréciation des créances douteuses s'élève à K€ 773 au 31 décembre 2018 (K€ 478 au 31 décembre 2017).

L'ensemble des créances est à moins d'un an.

Les autres créances, au 31 décembre 2018 comme à la clôture précédente, comprennent notamment des avoirs à recevoir.

En K€	31.12.18	31.12.17
Créances fiscales et sociales	793	566
Débiteurs divers	811	400
Total	1 604	966

III.6. Capital social

Le capital social s'élève à 37 800 € et se compose de 900 actions au nominal de 42€ chacune, détenues à hauteur de 100% par la société INNOV8 Group.

III.7. Capitaux propres

K€
9

SOCIETE ASCENDEO FRANCE
Annexe aux comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2018

Capitaux propres au 31 décembre 2017	11 293
Résultat de l'exercice	(-) 805
Dividendes	_____
Capitaux propres au 31 décembre 2018	10 487



Handwritten signature in blue ink.

III.8. Provisions

Les provisions pour risques et charges et dépréciation de l'actif circulant se détaillent de la façon suivante au 31 décembre 2018 :

En €	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
PROVISIONS				
Provisions pour litiges et risques	442 000	69 166	-	511 166
Provisions pour perte de change	110 458	-	58 897	51 561
Autres provisions pour risques et charges	15 314	-	12 221	3 093
Total provisions risques et charges	567 772	69 166	71 118	565 820
Provisions sur immobilisations incorp.	-	-	-	-
Provisions sur stocks et en cours	4 005 428	1 130 286	2 685 070	2 450 644
Provisions sur comptes clients	477 989	294 588		772 577
Autres provisions pour dépréciation	133 557	63 409		196 966
Total provisions pour dépréciations	4 616 973	1 488 283	2 685 070	3 420 186
Total général	5 184 746	1 557 449	2 756 188	3 986 006

Il n'y a pas de reprise de provision pour litiges et risques en 2018 donc pas d'utilisées et non utilisées.



Handwritten signature

III.9. Dettes et créances – échéances

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	0	0	-
Autres immobilisations financières	3 596 106	3 495 789	100 317
Total de l'actif immobilisé	3 596 106	3 495 789	100 317
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	132 438	-	132 438
Autres créances clients	10 599 350	10 599 350	-
Personnel et comptes rattachés	14 572	14 572	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	11 918	11 918	-
Etat - taxe sur la valeur ajoutée	707 290	707 290	-
Etat - autres impôts et taxes	59 239	59 239	-
Groupe et associés	82 500	82 500	-
Débiteurs divers	3 130 055	3 130 055	-
Total de l'actif circulant	14 737 362	14 604 924	132 438
Charges constatées d'avance	211 839	211 839	-
Total	18 545 307	18 312 552	232 755

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	5 969 176	5 969 176	-	-
Emprunts et dettes financières divers	0	0	0	-
Fournisseurs et comptes rattachés	8 971 488	8 971 488	-	-
Personnel et comptes rattachés	339 764	339 764	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	332 483	332 483	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	316 987	316 987	-	-
Autres impôts et taxes	268 931	268 931	-	-
Dettes sur immobilisations	-	-	-	-
Groupe et associés	16 187 140	16 187 140	-	-
Autres dettes	1 422 787	1 422 787	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
Total	33 808 756	33 808 756	-	-

Les emprunts auprès des établissements de crédit correspondent aux créances cédées au factor diminuées du compte courant du factor, du compte d'attente de rechargement et du compte bancaire dédié.

III.10. Comptes de régularisation actif et passif

III.10.1. Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

En K€	déc-18	déc-17
Créances clients	63	99
Autres créances	238	199
Total	301	298

III.10.2. Charges à payer inclus dans les postes du bilan

En K€	déc-18	déc-17
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8	2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 932	4 362
Dettes fiscales et sociales	542	488
Autres dettes	1 423	1 604
Total	5 904	6 456

III.10.3. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à K€ 212 au 31 décembre 2018 contre K€ 36 au 31 décembre 2017.

III.11. Filiales et participations

Filiales	Capital social	Part du capital social détenu au 31/12/2018	Valeur brute des titres détenus	VNC des titres détenus	Prêts et avances consentis
ASCENDEO JV	37 000 €	50%	79 625	79 625	Néant
ASCENDEO IBERIA	21 035,42 €	100%	17 875 550	17 875 550	Néant
ASIAXESS	0,12 €	100%	150 000	150 000	Néant

IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

IV.1. Ventilation du chiffre d'affaires net

IV.1.1. Répartition par activité

En K€	déc-18	déc-17
Produits	34 580	47 511
Prestations de services	93	121
Total	34 673	47 632

IV.1.2. Répartition géographique

En K€	déc-18	déc-17
France	32 692	41 596
Export & CEE	1 981	6 035
Total	34 673	53 369

IV.2. Produits et charges financières

Les produits financiers au 31 décembre 2018 s'élèvent à K€ 435, ils sont constitués à hauteur de K€ 375 de produits de gains de change. Les charges financières sur la même période s'élèvent à K€ 900, dont K€ 591 de perte de changes.

IV.3. Produits et charges exceptionnels

Les produits exceptionnels au 31 décembre 2018 s'élèvent à K€ 63 Les charges exceptionnelles sur la même période s'élèvent à K€ 66.

IV.4. Ventilation de l'impôt sur les sociétés

En K€	Résultat avant impôt	Impôts	Résultat net
Résultat courant	- 802	- -	802
Résultat exceptionnel	- 3	- -	3
Intéressement & participation (accord groupe)	-	-	-
Total	- 805	- -	805

IV.5. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Provisions non déductibles l'année de comptabilisation

En K€	Réintégrations	Reprises
Gains latents	29	18
Pertes latentes	110	110
Provision congés payés	351	372
Organic	25	51
Effort construction	0	0
Totaux	516	551
Net		-35
Accroissement de la dette future d'impôt		-12

IV.6. Honoraires des commissaires aux comptes

L'information est communiquée dans le cadre des comptes consolidés.

V. AUTRES INFORMATIONS

V.1. Identité de la société consolidante

Les comptes individuels de la société sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de la société INNOV8 Group, située 100 avenue des Champs Elysées Paris 8^{ème} et immatriculée au registre du commerce de Paris sous le numéro 810 519 892 00014.

V.2. Intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale est signée avec INNOV8 Group et est applicable à compter du 1^{er} janvier 2015. Comme le prévoit la convention d'intégration fiscale, Ascendeo France calcule son impôt sur les sociétés comme si elle était seule et le remonte à la société mère. Au 31 décembre 2018 après prise en compte des réintégrations et des déductions le déficit fiscal s'élève à K€ 889.

V.3. Effectifs

Au 31 décembre 2018, l'effectif salarié actif est de 67 personnes (contre 74 personnes en 2017), dont 31 cadres et 36 employés, 33 femmes et 34 hommes.

L'effectif moyen pour 2018 est de 75 personnes contre 87 en 2017.

V.4. CICE

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution de leur fonds de roulement : Utilisation dans les secteurs d'investissement, recrutement, politique salariale, baisse ou maintien des prix de vente, amélioration de la trésorerie...

Le produit du CICE imputé sur l'impôt au titre de l'exercice s'élève à € 82 500.

V.5. Rémunération des organes de direction

La rémunération des dirigeants n'est pas mentionnée, car cela conduirait à fournir une information à caractère individuel.

16

V.6. Engagements financiers

Montants exprimés en €	déc-18	déc-17
Effets remis à l'encaissement non échus	-	-
Garantie recue	2 000 000	2 000 000
Nantissement	-	-
Cautions et avals reçus	-	-
Garantie accordée bailleur	-	-

Autres engagements financiers :

€	Montant au 31.12.18	Mouvements période		Montant au 31.12.18	Ventilation du sold	
		Entrées	Sorties		A moins d'un an	De un cinq ar
ers des baux immobiliers	1 473 500		- 1 013 500	460 000	460 000	
levances de crédit bail	47 455		- 17 788	29 667	17 788	11 8
res locations	97 314	15 518	- 39 709	73 122	53 305	19 8

Les baux immobiliers concernent les bâtiments de La Courneuve.

ASCENDEO FRANCE

SAS au capital de 37 000 €
53 rue de Verdun 93120 LA COURNEUVE
RCS 511 097 511 Bobigny

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Sur les conventions règlementées

Exercice clos le 31 décembre 2018

Guillaume DRANCY

**Membre de la compagnie régionale
des Commissaires aux Comptes de Versailles
17, avenue de la Division Leclerc
92160 ANTONY**



Handwritten signature in blue ink.

ASCENDEO FRANCE

SAS au capital de 37 000 €
53 rue de Verdun 93120 LA COURNEUVE
RCS 511 097 511 Bobigny

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2018

A l'Assemblée Générale de la Société,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

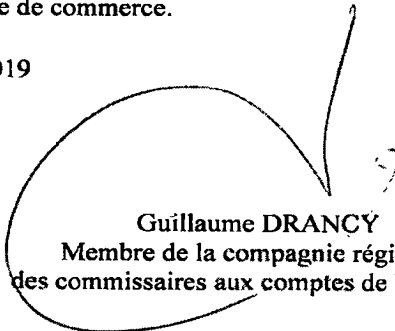
Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L.227-10 du code de commerce.

Fait à Antony, le 25 mars 2019


Guillaume DRANCY
Membre de la compagnie régionale
des commissaires aux comptes de Versailles

ASCENDEO FRANCE
Société par actions simplifiée au capital de 37.800 €
Siège social : 53, rue de Verdun – 93120 La Courneuve
R.C.S. Bobigny 307 301 135

Ci-après (la "Société")

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 7 MAI 2019

L'an deux mil dix-neuf,
Le sept mai à 10h30,

La société INNOV8 GROUP, société par actions simplifiée au capital de 16.187.999,60 euros ayant son siège social au 100, avenue des Champs-Élysées 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 810 519 892, **représentée par son président, la société INNOV8, elle-même représentée par son gérant, Monsieur Stéphane BOHBOT**,

Associée unique, propriétaire de l'intégralité de Neuf Cents (900) actions de la société **ASCENDEO FRANCE**, société par actions simplifiée au capital social de 37.800 euros, ayant son siège social 53, rue de Verdun – 93120 La Courneuve,

Sur convocation de son Président, la société INNOV8,

A pris les décisions qui suivent relatives à l'ordre du jour suivant, au siège social :

- Lecture du rapport de gestion du Président sur la situation de la Société et son activité pendant l'exercice clos le 31 décembre 2018 et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et quitus au Président et aux Directeurs Généraux,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Mandat des Commissaires aux comptes,
- Proposition d'augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise de la Société selon les modalités des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail,
- Questions diverses,
- Pouvoirs en vue des formalités.

M. Guillaume DRANCY, Commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent.

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par le Président et ont été adressés au Commissaire aux comptes dans les délais légaux.

Sont présents à la réunion, Madame Françoise Grand, Directeur Général, et l'un des représentants du Comité d'Entreprise, Monsieur Darius DAMEUS. L'autre représentant du Comité d'Entreprise, Monsieur Nicolas USSEGLIO, est absent.

Il est fait lecture à l'Associée Unique du rapport du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

1



PREMIERE DECISION

*(Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018
Quitus au Président et au Directeur Général)*

L'Associée Unique,

après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018,

approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte de 805.583 Euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président et aux Directeurs Généraux, quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

L'Associée Unique **approuve** également le montant global des dépenses et charges non déductibles fiscalement s'élevant à la somme de 36.336 Euros au titre de l'exercice clos, dont 10.911 Euros au titre de la taxe sur les voitures particulières des sociétés.

DEUXIEME DECISION

(Affectation du résultat)

L'Associée Unique,

après avoir entendu la lecture du rapport du Président et du rapport du Commissaire aux comptes,

décide d'affecter le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2018, soit une perte de - 805.583 Euros au poste « Report à Nouveau » lequel se verrait porté de la somme de 11.237.853 Euros à la somme de 10.432.270 Euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Associée Unique prend acte des distributions à titre de dividendes suivantes au titre des trois exercices précédents :

En euros	Dividendes distribués	Dividende par actions
31.12.2017	NEANT	NEANT
31.12.2016	NEANT	NEANT
31.12.2015	NEANT	NEANT

TROISIEME DECISION

(Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce)

L'Associée Unique, prend acte de ce qu'aucune nouvelle convention relevant de l'article L 227-10 du Code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice social écoulé.



QUATRIEME DECISION
(Mandat des Commissaires aux comptes)

L'Associée Unique,

après avoir entendu la lecture du rapport du Président,

prenant acte de ce que les mandats de M. Guillaume DRANCY, Commissaire aux Comptes titulaire et de Madame Carole GRELLIER, Commissaire aux Comptes suppléant, arrivent à expiration à l'issue des présentes décisions de l'Associée Unique appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018,

décide de ne pas renouveler leur mandat et décide de nommer, à compter de ce jour et pour une durée de six (6) exercices prenant fin à l'issue des décisions de l'Associée Unique appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- La société JBB et Associés, société par actions simplifiée dont le siège social est sis 62, rue de Caumartin – 75009 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 823 029 467, représentée par Madame Johana BOUTRON, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire,

- Monsieur Benjamin BENILUZ, né le 14 janvier 1954 à Tanger (Maroc), de nationalité française, domicilié 62, rue de Caumartin 75009 Paris, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.

CINQUIEME RESOLUTION

(Proposition d'augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise de la Société selon les modalités des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail)

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, prenant acte de ce que la participation des salariés au capital de la Société est inférieure à 3% et en application des dispositions de l'article L 225-129-6 alinéa 2 et L 225-138-1 du Code de commerce et de l'article L 3332-18 du Code du travail,

décide de ne pas procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise de la Société selon les modalités des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

SIXIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour les formalités)

L'Associée Unique,

donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour remplir toutes formalités qu'il appartiendra notamment de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et le Président, et répertorié sur le registre des décisions de l'Associée Unique.



L'Associée Unique
Pour la société INNOV8 GROUP, la société INNOV8, elle-même représentée par Stéphane Bohbot



Le Président
Pour la société INNOV8
Stéphane Bohbot



ASCENDEO FRANCE
SAS au capital de 37 000 €
RCS 511 097 511 Bobigny

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée Générale de la Société

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ASCENDEO France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président de la société.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

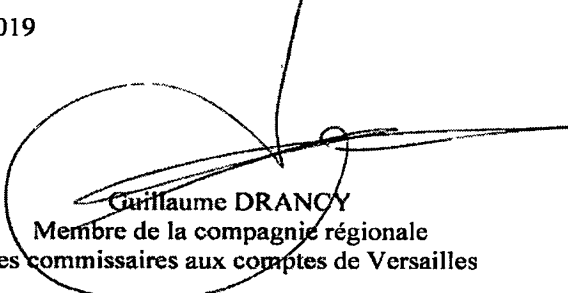


Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ANTONY, le 25 mars 2019


Guillaume DRANCY
Membre de la compagnie régionale
des commissaires aux comptes de Versailles